

ASSOCIATION LOI 1901 AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



17 000
ADHÉRENTS



1 200
PERSONNES FORMÉES
CHAQUE ANNÉE



+ DE 2 000
ENFANTS SENSIBILISÉS
À LA NATURE CHAQUE ANNÉE

> VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Gestion administrative liée à la validation du permis, obligatoire pour chasser.

> AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRES, PROTECTION DES HABITATS

Conseils et aides sont proposés aux chasseurs et aux agriculteurs pour la création d'aménagements favorables au gibier, afin de le conserver voire le développer et ce, dans une logique de développement durable.



> VEILLE AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION LIÉE À LA PRATIQUE DE LA CHASSE

Le Schéma départemental de gestion cynégétique **fixe les modalités de pratique** de la chasse dans le département, qu'elles soient réglementaires ou recommandées.

Ce document officiel signé par le Préfet est opposable à tous chasseurs.

Par ailleurs, les agents de la Fédération des chasseurs sont assermentés pour assurer la police de la chasse.



> VEILLE SANITAIRE DU GIBIER

Les techniciens sont en charge, par des prélèvements notamment, de la **surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage** et sont des **sentinelles** en cas de maladie ou épidémie (réseaux SAGIR, ELIZ...).



> FORMATIONS

En plus de la formation au permis de chasser, la Fédération des chasseurs propose plus d'**une dizaine de formations techniques et spécifiques** (chasse à l'arc, venaison...). Elle dispose de son propre centre de formations, à Breteuil.

→ Feuilletez le *Catalogue de formations* sur : www.fdc60.fr > Formations

> INTERVENTIONS TECHNIQUES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES



Mieux comprendre les espèces sauvages et leur évolution par différentes études (bagueage d'oiseaux, radiographie de pattes et collecte de cristallins de lièvres, équipement en collier GPS des renards...).

> SUIVI DE LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS



Par différentes données (comptages, indices kilométriques, récoltes d'ailes...), **les agents estiment les populations de gibier et de toutes espèces** (chassables ou non) afin de mieux suivre leur évolution.

La Fédération des chasseurs assure **la gestion des populations** en étant **responsable des plans de chasse et de gestion**.

> CONSEILS ET APPUIS AUX SOCIÉTÉS DE CHASSE ET STRUCTURES CYNÉGÉTIQUES

Les gestionnaires de territoires de chasse peuvent souscrire un contrat avec la Fédération des chasseurs pour des **conseils techniques et juridiques**. Ils peuvent également bénéficier de **conditions tarifaires préférentielles sur du matériel**.

> ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

La Fédération des chasseurs **accompagne la définition et la mise en œuvre des politiques publiques environnementales** (routes, éoliennes...), notamment dans les domaines de la protection du patrimoine naturel (circulation des animaux, habitats, mœurs...).



> ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Des **animations pédagogiques et ludiques** sont proposées **tout au long de l'année**. Elles permettent de sensibiliser tous publics (scolaires, centres de loisirs, retraités, familles...) à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

> PREVENTION ET INDEMNISATIONS DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

Ce sont les chasseurs, **grâce aux plans de chasse, bracelets, contribution à l'hectare... qui indemnisent les pertes sur récoltes agricoles** occasionnées par le grand gibier (sanglier, chevreuil et cervidés).

> LIMITATION DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS ET DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La Fédération des chasseurs **recense la présence et l'évolution de ces espèces** afin de justifier leur classement comme tel. Elle coordonne également des actions de prévention et de régulation.

La Fédération des chasseurs de l'Oise est investie dans plusieurs programmes :

- **Oizh'eau** : conseil et accompagnement des propriétaires de zones humides (gestion et restauration de mares...)
- **Collectif perdrix** : pour la sauvegarde et le développement de la perdrix grise
- **Symbiose** : mise en place de projets innovants agro-environnementaux en partenariat avec le monde agricole
- **ISNEA** (Institut Scientifique Nord Est Atlantique) : études et suivis scientifiques des espèces chassables et des territoires chassés afin de contribuer à leur préservation

Les partenaires de la Fédération des chasseurs de l'Oise :

- L'Office français de la biodiversité
- La Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France
- La Fédération nationale des chasseurs
- Le Conseil régional des Hauts-de-France
- Le Conseil départemental de l'Oise

Protection de l'environnement

L'article L.421-5 du Code de l'environnement indique que les Fédérations départementales des chasseurs participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

De par les missions qu'elle conduit, la Fédération des chasseurs de l'Oise est agréée au titre de la protection de l'environnement et siège dans différentes commissions et instances départementales dans lesquelles sont en cause les intérêts matériels et moraux qu'elle défend.



CHASSEURS DE L'OISE
— FÉDÉRATION —

Maison de la chasse et de la nature
155 rue Siméon Guillaume de la Roque
BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex

www.fdc60.fr - contact@fdc60.fr - [@fdc60](https://www.facebook.com/fdc60)

Tél : 03 44 19 40 40